



Délibération N° 2024-067

Conseil Municipal du 25 juin 2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 045-214502742-20240625-DEL2024067-BF

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 : APS, CLSH et « Bougez-vous »**

TRANCHES :	<u>1ère</u> <u>tranche</u> 0 à 465	<u>2ème</u> <u>tranche</u> 466 à 599	<u>3ème</u> <u>tranche</u> 600 à 710	<u>4ème</u> <u>tranche</u> 711 à 1200	<u>5ème</u> <u>tranche</u> 1201 à 2500	<u>6ème</u> <u>tranche</u> + de 2500
<b>CLSH et BOUGEZ-VOUS</b>						
<u>Dionysien</u>						
Journée	6,41 €	8,66 €	11,39 €	14,26 €	15,86 €	17,42 €
1/2 j avec repas	3,40 €	4,68 €	6,11 €	11,03 €	12,23 €	13,46 €
1/2 j sans repas	1,93 €	2,61 €	3,41 €	6,18 €	6,87 €	7,55 €
<u>Hors commune</u>						
Journée	18,56 €	19,97 €	21,48 €	23,50 €	26,24 €	28,72 €
1/2 j avec repas	9,92 €	11,37 €	12,80 €	14,85 €	16,52 €	18,15 €
1/2 j sans repas	5,15 €	6,58 €	8,03 €	10,00 €	11,08 €	12,23 €
<b>APS</b>						
Matin	1,87 €	1,94 €	2,19 €	2,31 €	2,57 €	2,64 €
Soir	2,91 €	2,98 €	3,34 €	4,00 €	4,25 €	4,32 €
Journée	3,34 €	3,38 €	3,70 €	4,47 €	4,92 €	5,01 €

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Signé numériquement  
le 02/07/2024

Le Maire,  
  
Marie-Philippe LUCAS

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>